

Le regard sur la Sainte Hostie à l'Élévation.

Pour encourager les fidèles à visiter les sanctuaires où le Très Saint Sacrement est exposé, le Saint Père a accordé une indulgence des plus précieuses à ceux qui regardent avec foi et piété la Sainte Hostie, tout en disant : *Dominus meus et Deus meus !* Mon Seigneur et mon Dieu ! (*Rescrit du 18 mai 1907*).

Les cérémonies du Triduum Eucharistique.

Il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre combien le Triduum annuel recommandé si fortement dans la Lettre aux Evêques, du 10 avril 1907, est de nature à raviver dans le peuple chrétien la connaissance et le culte de l'Eucharistie. — Voir ce que nous avons dit des Congrès Eucharistiques.

Les solennités de la Première Communion.

Enfin signalons une Lettre de Sa Sainteté à S. Em. le Cardinal Vicaire pour ordonner que tous les ans la première communion des enfants soit célébrée solennellement dans toutes les paroisses de Rome (*Lettre du 12 Janvier 1905*).

IV. — DIVERSES PRATIQUES ENVERS LE TRÈS SAINT SACREMENT

Il nous reste à énumérer brièvement une série de concessions d'indulgences et de privilèges qui montre combien Sa Sainteté Pie X favorise les diverses formes de la dévotion envers l'Eucharistie, et comment il encourage aussi à faire servir les autres dévotions — par exemple celle de la Très Sainte Vierge et celle du Sacré-Cœur — au développement de la dévotion envers le Très Saint Sacrement.

La Première Communion.

Indulgences accordées aux enfants pour le jour de leur première communion, à leurs parents jusqu'au troisième degré et aux fidèles qui assistent aux cérémonies de la Première Communion. (Décret de la S. Congrégation des Indulgences du 12 juillet 1905).